



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le préfet,

Marseille, le **31 MAI 2021**

Monsieur le Président,

Par courrier daté du 21 décembre 2020, le président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur m'a adressé le projet de charte du parc naturel régional (PNR) des Alpilles, en vue de recueillir mon avis.

J'ai consulté les services déconcentrés et établissements public de l'Etat, dont les contributions sont synthétisées dans la note technique ci-jointe, et que je vous saurais gré de bien vouloir prendre en compte dans votre démarche d'élaboration de ce projet de charte.

En application du code de l'environnement, j'ai également relayé votre demande à la ministre en charge de l'écologie, qui a saisi le Conseil National de la Protection de la Nature et la Fédération des Parcs naturels régionaux de France. Ces instances ont respectivement rendu leur avis le 16 avril et le 17 mars 2021, joints au présent courrier, pour que vous puissiez les prendre également en considération.

De façon générale, le projet de charte est un document de qualité, structuré et accessible. Il répond, dans l'ensemble, aux différentes problématiques soulevées dans la note d'enjeu des services de l'État qui accompagnait l'avis d'opportunité de mon prédécesseur en date du 26 décembre 2018. Fruit d'un important travail de concertation et de rédaction, il témoigne en outre des progrès accomplis par le parc en faveur d'une réelle appropriation des enjeux de préservation du patrimoine naturel par les élus du territoire et par les partenaires du parc. Ces progrès ont d'ailleurs pu être mis en évidence lors de la venue, en février 2021, des rapporteurs du Conseil National de la Protection de la Nature et de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France. Afin de consolider la portée et les modalités de mise en œuvre de la future charte, quelques améliorations pourront y être apportées. En particulier, les objectifs et mesures relatifs à la préservation et à la gestion de la biodiversité, à travers l'instauration d'un observatoire de la biodiversité ou la déclinaison territoriale de la stratégie nationale en faveur des aires protégées, ceux portant sur la préservation des paysages en mosaïque et sur la lutte contre l'artificialisation des sols des Alpilles mériteront d'être approfondis dans leur ambition et précisés dans leur contenu, comme le souligne notamment le Conseil National de la Protection de la Nature dans ses recommandations. Le référentiel d'évaluation proposé, tout comme le plan de parc, pourront être également complétés.

Monsieur Jean MANGION
Président du syndicat mixte de gestion
du parc naturel régional des Alpilles
2, boulevard Marceau
13 210 Saint-Rémy-de-Provence

Je sais pouvoir compter sur l'expérience et la compétence du parc pour que ces compléments soient apportés et que la future charte puisse être le cadre stratégique de référence pour le territoire et les élus du parc.

J'appelle par ailleurs votre attention sur le fait que la charte du parc naturel régional des Alpilles est soumise à évaluation environnementale. Il conviendra donc que le parc produise un rapport environnemental, dont le contenu est précisé à l'article R.122-20 du code de l'environnement. La saisie de l'autorité environnementale (AE), à savoir le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable devra être réalisée sur la base du dossier finalisé pour l'enquête publique. En effet, si le projet de charte recevait des modifications substantielles postérieurement à la saisine de l'AE, une nouvelle consultation de cette autorité s'imposerait. Par la suite, le rapport d'évaluation environnementale, ainsi que son résumé non technique et l'avis de l'AE devront être joints au dossier d'enquête publique.

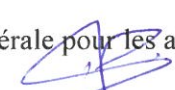
Enfin, compte tenu du retard accumulé dans les procédures de révision par de nombreux parcs depuis le début de la crise sanitaire, une disposition législative est actuellement en cours d'examen parlementaire en vue de repousser d'un an l'échéance du Label de ces parcs. Le parc naturel régional des Alpilles en serait bénéficiaire. Dans l'attente du vote définitif de cette mesure, je vous invite à maintenir la mobilisation de vos équipes sur ce projet pour éviter tout retard supplémentaire dans le calendrier de révision de la charte. Mes services resteront également mobilisés dans ce sens, à vos côtés, pour faire aboutir dans les plus brefs délais ce nouveau projet de territoire pour les Alpilles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Copie à :

- Madame la sous-préfète d'Arles
- Madame la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- Monsieur le directeur de l'eau et de la biodiversité, direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature
(MTE/DGALN/DEB)

La secrétaire générale pour les affaires régionales


Isabelle PANTÈBRE,
La secrétaire générale
pour les affaires régionales

Isabelle PANTÈBRE